



Victimes d'ONG peu scrupuleuses

Par **Thunderhead**, le **01/02/2009** à **21:31**

Bonjour à tous,

Avez-vous déjà eu des problèmes concernant le droit du travail avec une ONG ?
Licenciement ou placardisation lorsque vous tombez enceinte, convention de stage signée mais véritable travail d'un CDI effectué, refus de congés payés, d'arrêts maladie etc. , situations pour le moins choquantes si l'on considère que certaines ONG n'ont pas de scrupules à bafouer le droit du travail alors qu'elles véhiculent des principes de défense des plus faibles etc.

N'hésitez pas à me contacter en MP, nous pourrons en discuter plus calmement.

Attention, je n'accuse nullement les ONG en général de faire n'importe quoi avec la législation !! :) Loin de là

Par **sparov**, le **02/02/2009** à **02:18**

[citation]N'hésitez pas à me contacter en MP, nous pourrons en discuter plus calmement.[/citation]

Pourquoi en message privé? Il est possible de rester calme même en public ! :)

En réponse à la question, oui j'ai déjà eu connaissance de problèmes concernant l'application du droit du travail dans le cadre d'une ONG.

A+

Par **Thunderhead**, le **02/02/2009** à **11:36**

Pas de souci pour en parler sur le forum directement. Je me disais juste que le MP permettrait de parler sans crainte quoi. En fait, je suis journaliste et je fais une enquête sur les ONG qui bafouent le droit du travail.

Le but serait de dénoncer les mauvaises pratiques de certaines ONG, mettre en garde ceux qui veulent s'engager et les aider à y voir plus clair, dans les contrats etc. Rendre les choses

plus transparentes en quelque sorte.

J'aurais souhaité que vous me racontiez dans le détail cette mauvaise expérience que vous avez eu avec cette ONG.

Par **Alyssar**, le **13/02/2009** à **12:44**

bonjour,

beaucoup de choses aussi me questionnent sur la question du travail en ONG... quel droit s'applique? celui du siège (en France par exemple), ou celui du lieu d'implantation pour les programmes internationaux? Pourquoi les expatriés français sont-ils traités avec autant de différence par rapport aux professionnels locaux et quels sont les recours des locaux? certains de mes collègues étrangers consultants dans une grande ONG internationale ayant son siège en France sont très largement discriminés, et soumis à des traitements dignes du harcèlement moral, de pratiques discriminatoires de type racial...et dans l'impossibilité d'interpeller la direction française de l'ONG dont on ne sait si elle cautionne ou tout simplement ignore... que faire?

Par **millie**, le **20/02/2009** à **14:45**

Bonjour. J'ai justement subi du harcèlement moral dans une ONG (lors d'un stage), aujourd'hui c'est terminé mais je prépare dans le cadre de mes études un rapport de recherche sur les ONG qui ne respectent pas le droit du travail. N'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez de l'aide dans votre étude.

Par **lapin253**, le **21/01/2011** à **17:51**

Bonjour,

Je sais que cette discussion est ancienne mais peut-être qqn pourra-t-il m'aider quand même. J'ai travaillé l'année dernière pour une association française basée au Burkina. Le coordinateur burkinabé est véritablement exploité (il n'a pas pris de vacances depuis 2 ans, travaille 7 jours sur 7, est sous-payé, est victime de récriminations et de harcèlement). Je voudrais l'aider mais je ne sais pas quoi faire. Je ne vois pas de recours légal (d'ailleurs, il a bien trop peur de perdre son travail pour entreprendre quoi que ce soit lui-même). Je pensais plutôt m'appuyer sur des médias, mais je n'ai pas de pistes. Merci